



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 5 juillet 2023 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** \_ Laurent **DIEZ** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Gilles **JEANSON** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Patrick **POTTS** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Lydie **ROUYER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Filipe **PINHO** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Benoit **SKLEPEK**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	29 juin 2023
<u>Date d'affichage</u> :	7 juillet 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	13
<u>Nombre de votants</u> :	13
<u>Secrétaire de séance</u> :	Sandrine LAMBERT

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 juin 2023

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 124	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – juin 2023
2023_ 125	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2023_ 126	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2023_ 127	Eau - assainissement	Factures d'eau - dégrèvements
2023_ 128	Domaine et patrimoine	Cellules commerciales de Messein – Renouvellement d'un bail commercial
2023_ 129	Travaux-voirie et bâtiments	Centre Ariane – Extension du parking
2023_ 130	Commande publique	Travaux – avenants aux marchés de rénovation du niveau 7 du centre Ariane
2023_ 131	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'un bail commercial
2023_ 132	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Agence France Locale
2023_ 133	Finances	Aqua'mm – Tarification des associations
2023_ 134	Finances	Construction de la crèche de Flavigny-sur-Moselle – Demande de subvention CAF
2023_ 135	Eau - assainissement	Assainissement – convention spéciale de déversement

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Sandrine LAMBERT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 juin 2023

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 3. Délibérations

### DÉLIBÉRATION N° 2023\_124

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

**Objet :**  
**Habitat - attribution des aides – juin 2023**

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de l'aide validée par la commission habitat lors de sa séance du 12 juin 2023.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** l'aide conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse						Montant des devis(€ TTC)			
2023 RT 08	M	TINE Laurence	Menuiseries + isolation extérieure et intérieure partielle	OPAH CCMM	Isolation : CDM CHOLLEY 54330 HOUELMONT	OUI	35%	36 085,00 €	35 000,00 €	12/06/2023	1 800,00 €
		Velux : CHASSERIAUX 54230 NEUVES MAISONS									
		Menuiseries : KISSENBERGER 54850 MESSEIN									
2023 RT 09	TM	DUSART Roger	Isolation des rampants + menuiseries	OPAH CCMM	Isolation : COUVR TOIT 54280 SEICHAMPS	OUI	40%	31 997,00 €	18 135,00 €	12/06/2023	2 000,00 €
		113 rue Jean Jaurès 54230 NEUVES- MAISONS									
		Menuiseries :									
2023 RT 10	M	GUYOT Sylvie	Isolation extérieure	OPAH CCMM	RAVAL EST 57450 HENRIVILLE	OUI	38%	23 410,00 €	23 410,00 €	12/06/2023	1 800,00 €
		42 Cottage Beauséjour 54230 CHAVIGNY									

## **DÉLIBÉRATION N° 2023\_125**

**Rapporteur :**

**Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives**

---

**Objet :**

**Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions**

---

Par délibération du conseil communautaire réuni le 20 janvier 2022, le bureau communautaire a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides à l'acquisition de vélos et accessoires et aides à la révision de vélos.

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de ces aides après l'avis consultatif de la commission dédiée réunie lors de sa séance du 12 juin 2023.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau joint en annexe.

N°	Date	Cvilité	Nom (Cours)	Commune	Vélo		Révision	Accessoires n° 1		Accessoires n° 2		Sous-total	Montant aide	Montant de l'aide (Thésaurique)	Commentaires	Avis commission	Montant de l'aide en adjectif
					Fournisseur	Montant aide		Montant	Accessoires n° 1	Accessoires n° 2	Montant aide						
254	19/12/2022	Monsieur	G	BAINVILLE SUR MADON		0,00 €	50,00 €					0,00 €	50,00 €	- Omission lors de la commission du 30/01/2023	Favorable	50,00 €	
303	29/03/2023	Monsieur	J	MÈREVILLE		0,00 €	50,00 €					0,00 €	50,00 €	Aucun	Favorable	50,00 €	
304	29/03/2023	Madame	M	CHAVIGNY	VELOLAND	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
305	11/04/2023	Madame	R	PONT-SAINT-VICENT	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	0,00 €	9,00 €			8,50 €	200,50 €	- 0 € = Rétroverseur, reste non éligible	Favorable achat rétroverseur (reste non en lien avec la sécurité)	200,00 €	
306	11/04/2023	Monsieur	L	MAIZERES	PASSIONTT	200,00 €	0,00 €	85,50 €	36,68 €			50,00 €	250,00 €	- 68 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	250,00 €	
307	11/04/2023	Madame	C	SÈREY-AUX-FORGES	TOUL SPORT	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
308	12/04/2023	Madame	B	CHAVIGNY		0,00 €	50,00 €					0,00 €	50,00 €	Aucun	Favorable	50,00 €	
309	13/04/2023	Monsieur	L	MÈREVILLE	INTERSPORT	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
310	13/04/2023	Madame	C	SÈREY AUX FORGES	CULTURE VELO	200,00 €	0,00 €	345,32 €				50,00 €	250,00 €	- 19,95 € = Rétroverseur, reste non éligible	Favorable achat rétroverseur (reste non en lien avec la sécurité)	209,98 €	
311	18/04/2023	Monsieur	M	FROLOIS	INTERSPORT	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
312	19/04/2023	Me/Mlle	Z/C	FLAVIGNY SUR MOSELLE	INTERSPORT	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
313	21/04/2023	Madame	G	RICHARDMÈNIL	DECATHLON	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
314	21/04/2023	Madame	S	CHAVIGNY	DECATHLON	89,75 €	0,00 €	32,00 €				16,00 €	105,75 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	89,75 €	
315	22/04/2023	Madame	L	NEUVES MAISONS	EURO CYCLES SARL	200,00 €	0,00 €	34,50 €				17,25 €	217,25 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €	
316	23/04/2023	Madame	C	FLAVIGNY SUR MOSELLE	INTERSPORT	200,00 €	0,00 €	89,98 €				44,99 €	244,99 €	- 29,99 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	215,00 €	
317	25/04/2023	Madame	T	XEULLEY	HUBERT EURL	200,00 €	0,00 €	59,95 €	40,00 €			49,98 €	249,98 €	- 40 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	220,00 €	
318	26/04/2023	Madame	F	NEUVES-MAISONS	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	65,00 €				32,50 €	232,50 €	- 36 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	210,00 €	
319	27/04/2023	Madame	T	NEUVES MAISONS		0,00 €	0,00 €	87,50 €	15,00 €			50,00 €	50,00 €	- 15 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	7,50 €	
320	29/04/2023	Monsieur	T	RICHARDMÈNIL	SOL E BIRE	1.627,75 €	0,00 €					0,00 €	1.627,75 €	Aucun	Favorable	1.627,75 €	
321	03/05/2023	Madame	L	RICHARDMÈNIL	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
322	03/05/2023	Madame	R	MAIZERES	BOUYCYCLE NANCY	200,00 €	0,00 €	161,96 €				50,00 €	250,00 €	- 60 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	230,00 €	
323	04/05/2023	Madame	L	MESSEN	3W SPORTS	337,5 €	0,00 €	14,99 €				7,50 €	41,24 €	Aucun	Favorable	41,24 €	
324	05/05/2023	Madame	T	MAIZERES	DECATHLON	62,50 €	0,00 €	44,00 €				22,00 €	84,50 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	62,50 €	
325	04/05/2023	Monsieur	M	SÈREY AUX FORGES	DECATHLON	1.247,5 €	0,00 €	218,00 €	77,00 €			50,00 €	1747,5 €	- 75 € = Casque + 22 € = éclairage + 55 Veste pluie, reste non éligible	Favorable achat casque éclairage veste (reste non en lien avec la sécurité)	1747,5 €	
326	04/05/2023	Monsieur	M	MAIZERES	DECATHLON	70,00 €	0,00 €	11,90 €				5,95 €	75,95 €	- 4,9 € = éclairage, reste non éligible	Favorable achat éclairage (reste non en lien avec la sécurité)	72,45 €	
327	09/05/2023	Monsieur	G	RICHARDMÈNIL	DECATHLON	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
328	10/05/2023	Madame	K	THEOD	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
329	11/05/2023	Madame	B	PULLIGNY	3W SPORTS	1.200,00 €	0,00 €					0,00 €	1.200,00 €	Aucun	Favorable	1.200,00 €	
330	11/05/2023	Madame	M	NEUVES MAISONS	DECATHLON	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
331	12/05/2023	Monsieur	W	FROLOIS	DECATHLON	187,50 €	0,00 €	52,00 €	177,23 €			50,00 €	237,50 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	187,50 €	
332	16/05/2023	Madame	G	PIERREVILLE	DECATHLON	70,00 €	0,00 €	38,10 €				19,05 €	89,05 €	- 20 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	80,00 €	
333	17/05/2023	Monsieur	M	MAIZERES	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	50,00 €	338,90 €				50,00 €	300,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	250,00 €	
334	19/05/2023	Monsieur	L	MESSEN	SAUVAGE BICYCLES	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
335	23/05/2023	Madame	N	MESSEN	DECATHLON	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
336	17/05/2023	Monsieur	A	LUDRES	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Ne réside pas sur le territoire	Défavorable	0,00 €	
337	25/05/2023	Monsieur	C	FROLOIS	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €					0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €	
338	30/05/2023	Madame	H	CHAVIGNY	CYRUSHER	200,00 €	0,00 €	149,20 €				50,00 €	250,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €	
339	31/05/2023	Madame	R	RICHARDMÈNIL	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	274,25 €				50,00 €	250,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €	
340	02/06/2023	Madame	B	PULLIGNY	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	102,00 €				50,00 €	250,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €	
341	05/06/2023	Madame	B	VIERNE	CANYON BICYCLES	200,00 €	0,00 €	152,40 €				50,00 €	250,00 €	Aide déjà versée au dossier 1.5.5	Défavorable	0,00 €	
342	05/06/2023	Monsieur	V	PIERREVILLE	INTERSPORT	1.500,00 €	0,00 €	24,98 €				1,249 €	1.624,98 €	- 1.149,99 € = Casque, reste non éligible	Favorable achat casque uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	1.574,99 €	

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_126

**Rapporteur :**  
**Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives**

**Objet :**  
**Location de vélos à assistance électrique - remboursement**

Mme P. J., cliente du service de location longue durée de vélo à assistance électrique, mis en place par la communauté de communes, souhaite obtenir un remboursement comme stipulé à l'article 6.6. du contrat de location.

Le contrat a été initié le 19 avril 2023 pour trois mois, soit 92 jours pour un montant de 80 €.

La demande de remboursement intervient à compter du 06 juin 2023, soit 44 jours avant le terme du contrat.

Le montant remboursable est de 38,20 € TTC (80 € / 92 jours x 44 jours).

Il est donc proposé au bureau communautaire d'autoriser le remboursement de Mme POPADIAK au prorata temporis.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le remboursement de Madame P. pour un montant de 38,20 € TTC.

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_127

**Rapporteur :**  
**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

**Objet :**  
**Factures d'eau - dégrèvements**

Sur proposition de la commission eau-assainissement du 5 juin 2023, le bureau est invité à se prononcer favorablement sur les dégrèvements suivants :

Adresse	Objet	Dégrèvement
<b>24366 POMMERET KOLOSA 5 Rue de Renaudeau 54850 MEREVILLE</b>	Fuite sur canalisation	375 m3 sur les redevances assainissement
<b>12290 COQUELIN Pascal 82 Rue d'Alsace 54550 PONT-SAINT-VINCENT</b>	Fuite sur joint après compteur dans regard extérieur	69m3 sur les redevances assainissement

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les dégrèvements ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N° 2023\_128**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Cellules commerciales de Messein – Renouvellement d'un bail commercial**

---

La SAS DE LA COLLINE est titulaire d'un bail commercial signé le 11/06/2007, tacitement reconduit depuis, pour une cellule commerciale au sein du bâtiment l'ESTACADE à Messein. La cellule commerciale d'une surface de 147 m<sup>2</sup> est occupée pour un usage de cabinet vétérinaire.

Par traité de fusion de la société DE LA COLLINE au profit de la société SUD SEM (dont la dénomination sociale a été modifiée depuis par société « MON VETO »), il a été constaté la fusion des sociétés au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

A la demande du locataire, il est convenu de renouveler le bail à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 pour une durée de 9 ans.

Le bureau communautaire est invité à approuver ce dernier.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement du bail commercial avec la société MON VETO, pour une occupation de la cellule commerciale située 60 place de l'Estacade à Messein suivant les éléments suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 :

- Loyer : 1 900 € HT mensuels
- Avance sur charges : 83 € mensuels

- **autorise** le président à signer le bail et toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2023\_129**

**Rapporteurs :**  
**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la voirie et des travaux**  
**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

---

**Objet :**  
**Centre Ariane – Extension du parking**

---

Depuis de nombreuses années, le parking du centre Ariane est saturé. La rénovation, en cours, du niveau 7 et l'aménagement d'un espace de coworking et de nouveaux espaces de bureaux vont tendre à accroître le nombre de locataires.

En 2022, la CCMM a acquis une parcelle en contre bas du site pour y aménager un parking supplémentaire d'une trentaine de places de stationnement en matériaux infiltrants. L'accès se fera directement depuis la rue de Cumène et il sera relié au parking existant par un escalier.

Une borne de recharge pour véhicules électriques sera implantée, le marquage refait sur une partie du parking actuel et les enrobés rénovés sur la partie la plus abîmée. Ces travaux sont estimés à 140 000 € HT.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'opération.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la consultation relative à l'extension du parking du centre Ariane,
- **autorise** le président à signer le marché pour un montant estimatif de 140 000 € HT avec l'attributaire retenu.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2023\_130**

**Rapporteurs :**  
**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la voirie et des travaux**  
**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

---

**Objet :**  
**Travaux – avenants aux marchés de rénovation du niveau 7 du centre Ariane**

---

Dans le cadre des travaux de rénovation du niveau 7 du centre Ariane, des ajustements ou modifications de travaux sont nécessaires sur 3 lots.

Au niveau de la plâtrerie et isolation, l'entreprise GALLOIS est titulaire du lot n°2 pour un montant de 9 400,18 € HT. Suite au décollement de l'ancien plâtre à l'entrée du niveau ne permettant pas l'application de peinture, il est prévu la pose d'un doublage en BA 13. Une trappe a également été ajoutée dans les douches pour un montant global de 1 144,85 € HT. Cela correspond à une augmentation de 12,18% du montant initial du marché.

Au niveau de la menuiserie intérieure bois, l'entreprise WUCHER est titulaire du lot n°3 pour un montant de 18 107 € HT. Afin de gérer l'accès aux douches créées en RDC, il a été demandé la pose de 2 clenches à codes pour un montant global de 896 € HT. Cela correspond à une augmentation de 4,9% du montant initial du marché.

Au niveau des revêtements en sols durs, souples et faïences, l'entreprise LAGARDE ET MEREGNANI est titulaire du lot n°6 pour un montant de 14 598,64 € HT. Afin d'assurer l'étanchéité du local des

douches sur la dalle existante, il a été demandé par le bureau de contrôle la mise en œuvre d'une natte de désolidarisation pour un montant global de 711,54 € HT. Cela correspond à une augmentation de 4,9% du montant initial du marché.

Il est proposé d'approuver la signature des avenants correspondants.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant au marché de la société GALLOIS pour un montant de 1 144,85 € HT,
- **approuve** l'avenant au marché de la société WUCHER pour un montant de 896 € HT,
- **approuve** l'avenant au marché de la société LAGARDE ET MEREGNANI pour un montant de 711,54 € HT,
- **autorise** le président à signer les avenants correspondants.

## **DÉLIBÉRATION N° 2023\_131**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Centre Ariane – Approbation d'un bail commercial**

---

La société ACF NEOBRIDGE, dont le siège est situé à Metz, intervient dans le domaine de la formation et du conseil pour les salariés et chefs d'entreprises. Elle souhaite occuper un bureau au sein du centre d'affaires Ariane pour son développement autour de l'agglomération nancéienne.

Il lui a été proposé le bureau 127 au niveau 12 pour une superficie de 20 m<sup>2</sup>.

Il est proposé d'autoriser le président à signer le bail commercial correspondant.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec la société ACF NEOBRIDGE, pour l'occupation du bureau n°127 au sein du centre Ariane à Neuves-Maisons aux conditions suivantes :

- Désignation des locaux : bureaux n°127 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>
- Loyer : 232 euros HT mensuels
- Avance sur charges : 60 € mensuels



- **autorise** le président à signer le bail commercial et toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_132

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**

**Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Agence France Locale**

La CCMM dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie d'1 million d'euros chacune qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

La ligne de trésorerie souscrite auprès de l'Agence France Locale arrive à échéance le 15 août 2023. Le bureau est invité à approuver le renouvellement de cette ligne.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de renouveler auprès de l'Agence France Locale une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Montant maximum : 1 000 000 € :**

- Date d'entrée en vigueur : 16/08/2023
- Date de fin : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
- Montant de l'encours plafond : 1 000 000 Euros

Conditions financières

- Taux d'intérêt : **Ester + 0.29%** mensuel base exact/360
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non utilisation : **0.10%** de l'encours quotidien non mobilisé
- Base de calcul de la CNU : exact/360
- Commission d'engagement : **0.08%** du montant du crédit de trésorerie

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

## **DÉLIBÉRATION N° 2023\_133**

### **Rapporteur :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la santé publique, des personnes âgées et du sport**

---

### **Objet :**

**Aqua'mm – Tarification des associations**

---

Actuellement, les associations utilisatrices de créneaux d'activité à l'Aqua'mm versent une participation à hauteur de 40 € par an pour un adulte et 20 € pour un mineur. Le personnel de l'Aqua'mm assure la surveillance de l'activité.

A compter de l'année scolaire 2023-24, et après discussion avec les associations concernées, il est proposé de mettre en place un fonctionnement plus autonome des associations, qui seront appelées à assurer leur propre surveillance par des personnels habilités. Cela permettra de redéployer le temps de travail de MNS de l'établissement sur d'autres activités de service public. Il paraît dès lors légitime de réduire la participation financière demandée aux associations. A l'instar de ce qui est pratiqué pour les créneaux gymnases, il est proposé d'adopter un tarif à la ligne d'eau et à l'heure.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'évolution du cadre de mise à disposition de lignes d'eau aux associations,
- **fixe** la participation des associations à 2€ par heure et par ligne d'eau,
- **autorise** le président à signer les conventions avec les associations.

## **DÉLIBÉRATION N° 2023\_134**

### **Rapporteur :**

**Lydie ROUYER - Vice-présidente chargée de l'enfance et de la jeunesse**

---

### **Objet :**

**Construction de la crèche de Flavigny-sur-Moselle – Demande de subvention CAF**

---

En complément à la délibération du conseil 2023\_119 relative au « Projet intergénérationnel de Flavigny-sur-Moselle », le bureau est appelé à valider le plan de financement actualisé, tenant compte des dépenses imputées aux travaux ainsi que des dépenses prévisionnelles nécessaires à l'aménagement de la crèche, et à formuler en conséquence la demande de subvention à la caisse d'allocations familiales.

La quote-part de la CCMM sur le projet global réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune, telle qu'elle a été actée en juin 2023, est de 31,38 % englobant les frais inhérents à la crèche et la médiathèque. La quote-part de la crèche seule est de 22 % sur le montant global des dépenses de travaux.

Le montant de l'aménagement de la crèche comprenant équipement et mobilier mobile, est estimé, au regard des devis, à 60 274 € HT.

Le montant global prévisionnel global de l'opération s'élève à 942 178 € HT.

Le plan de financement est estimé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant HT (clé de répartition : 22% pour les travaux)	Recettes	
<b>CONSTRUCTION</b> (selon actes d'engagements)	569 249	<b>740 270</b>	Etat - DETR	150 095
Lots 1 à 12	320 000	685 435	Région	22 290
Provision pour révisions de prix (8% des frais de construction)	249 249	54 835	Département	85 205
<b>ETUDES</b> (maître d'œuvre, géomètre, diagnostics...)	469 585	<b>103 309</b>	Commune Flavigny sur Moselle	100 000
<b>FRAIS DIVERS</b> (publication, concessionnaires, indemnités concours...)	174 206	<b>38 325</b>	CAF (à solliciter sur demande de dérogation CNAF)	380 000
<b>MOBILIER EQUIPEMENT</b> (selon devis)	60 274	<b>60 274</b>	CCMM	2 04 588
<b>TOTAL</b>		<b>942 178</b>	<b>TOTAL</b>	<b>942 178</b>

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** le plan de financement actualisé ci-dessus,

- **autorise** le président à solliciter les demandes de financement auprès des partenaires, et notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle.

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_135

Rapporteur :

**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

Objet :

**Assainissement – convention spéciale de déversement**

La société Aloxe, qui développe une activité de recyclage de matière plastique, est en cours d'implantation sur le parc d'activités Moselle rive gauche à Messein. Il convient d'autoriser le président à signer la convention autorisant l'entreprise à déverser ses eaux usées dans le réseau public d'assainissement. La convention fixe les conditions à respecter par l'industriel concernant les caractéristiques de ses rejets. Elle définit également les modalités spécifiques de comptage pour le calcul de la redevance, le volume d'eau consommé par l'industriel pour son process étant sensiblement supérieur au volume rejeté dans les réseaux.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention spéciale de déversement à conclure avec la société Aloxe France SAS.
- **autorise** le président à la signer.

La secrétaire,

Le président,  
*Pour le président,*  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,

Sandrine LAMBERT



Hervé TILLARD

## Délibérations

---

N°	Domaine	Objet
2023_ 124	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – juin 2023
2023_ 125	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2023_ 126	Transports	Location de vélos à assistance électrique - remboursement
2023_ 127	Eau - assainissement	Factures d'eau - dégrèvements
2023_ 128	Domaine et patrimoine	Cellules commerciales de Messein – Renouvellement d'un bail commercial
2023_ 129	Travaux-voirie et bâtiments	Centre Ariane – Extension du parking
2023_ 130	Commande publique	Travaux – avenants aux marchés de rénovation du niveau 7 du centre Ariane
2023_ 131	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'un bail commercial
2023_ 132	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Agence France Locale
2023_ 133	Finances	Aqua'mm – Tarification des associations
2023_ 134	Finances	Construction de la crèche de Flavigny-sur-Moselle – Demande de subvention CAF
2023_ 135	Eau - assainissement	Assainissement – convention spéciale de déversement